



Retransmis en direct sur <https://youtu.be/25gutcOExQ4>

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P, QUEVREUX M, STEHLE C, JORGENSEN A

Absents excusés : HOMBERT B procuration à SIEGEL R, GILHET B procuration à THEULE JC

Absent : NICAISE Vincent

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux auditeurs qui suivent cette séance en direct sur la chaîne de retransmission.

Jean-Philippe MORESMAU désigné secrétaire de séance. Il demande aux élus s'ils sont favorables à ce qu'apparaissent dans le compte rendu de leurs votes leurs interventions et échanges. Tous les élus présents donnent leur consentement.

Le Conseil Municipal approuve le Compte rendu du 09/02/2021 à l'unanimité

1- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL :

Delphine donne lecture de la délibération : création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique.

M. le Maire donne des précisions sur ces emplois :

La suppression du poste d'adjoint technique fait suite au départ à la retraite d'Isabelle Bals et a été compensée par deux emplois contractuels à durée déterminée.

La création de l'emploi de rédacteur territorial, après discussion au sein du Conseil Municipal et au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, sera proposée dans le cadre d'une mutation à Aude Lise Theule afin d'exercer les fonctions de Responsable de la valorisation du Patrimoine, chargée des Animations culturelles et populaires. Cette création de poste fait suite à la fin de contrat de Baptiste Auriol. Un délai administratif est à respecter pour la prise de fonction d'Aude-Lise et pourrait intervenir le 1^{er} Juin ou 1^{er} juillet. Les crédits afférents à ce poste ont été budgétisés et seront inscrits dans le budget 2021.

JC Theule ne prend part au vote car il est concerné personnellement par le lien familial avec Aude-Lise Theule.

Pierre Vedel s'abstient considérant qu'un poste à temps plein ne se justifie pas.

Vote : 1 Abstention 8 pour

2- VARIANTE DE LA GRANDE TRAVERSEE DU MASSIF CENTRAL :

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le Département a la charge de réaliser un Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Dans ce cadre, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault requalifie et aménage la Variante de la Grande Traversée du Massif Central, un itinéraire de randonnée VTT à travers le territoire de l'Hérault du Nord au Sud. Un tronçon de cet itinéraire traverse notamment notre commune selon le tracé défini au plan ci-annexé en empruntant une partie de la voirie communale.

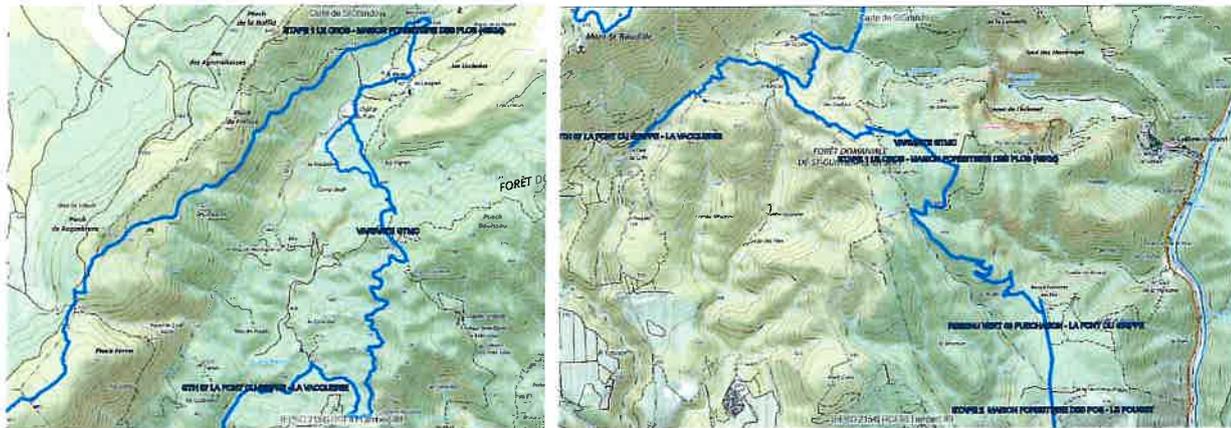
Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet et à désigner les chemins ruraux pour lesquels il accepte l'inscription au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Le Conseil Municipal doit :

- Emettre un avis sur le Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Hérault,
- Adopter l'itinéraire La Variante de la Grande Traversée du Massif Central sur la commune de St Guilhem Le Désert destiné à la randonnée vélo tout terrain tel que défini au plan ci-annexé,
- Adopter les circuits GR 74 et le Réseau Vert dont le tracé est commun à la GTMC sur la commune de St Guilhem Le Désert
- S'engager, sur les itinéraires ainsi adoptés, afin d'éviter les confusions, à ne pas baliser ou autoriser le balisage ou le rebalisateur d'autres circuits, à l'exception de ceux ayant reçu l'accord du gestionnaire de l'itinéraire.
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Vote : 10 Pour

| | |
|----------------------|---|
| Nature juridique | Intitulé |
| Chemins ruraux | ANCIEN CHEMIN RURAL DU MAS DE TOURREAU AUX LAVAGNES ANCIEN CHEMIN RURAL FONT DU GRIFFRE A LA MAISON FORESTIERE DES PLOS ANCIEN CHEMIN RURAL DE LA VAQUERIE A ST JEAN DE FOS |
| Voies communales | ROUTE FORESTIERE DES VIGNES D'ARNAUD VC n° 4 DE ST MAURICE DE NAVACELLES A ST GUILHEM LE DESERT ROUTE FORESTIERE DITE ROUTE NEUVE |
| Parcelles communales | NEANT |



3- OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCVH :

Les communautés de communes deviennent compétentes en matière de Plan local d'urbanisme à la date du premier juillet de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire sauf nouvelle opposition;

Le Conseil municipal de St Guilhem décide à **10 voix pour** de s'opposer au transfert de cette compétence. La CCVH quant à elle n'est pas non plus favorable pour exercer la compétence PLUi.

La commune de Saint Guilhem n'a pas de PLU, son territoire est soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Toutes les autorisations d'urbanisme sur la commune sont délivrées par le Préfet au nom du Maire. N'ayant pas de possibilité d'ouvrir des terrains à bâtir, et étant contraintes par de multiples classements les décisions d'urbanismes sont très contraintes par les avis des services de l'Etat, rendant les enjeux d'un PLU peu important.

Cependant, le Préfet a fait savoir qu'il serait préférable que les communes en RNU récupèrent cette compétence et se dote d'un PLU. Ce sujet sera discuté avec le sous-préfet lors de sa venue le 2 Avril.

Vote : 10 Pour

4- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS : Régularisation

La société ENEDIS est intervenue sur la parcelle communale D 464 lieu-dit Le Pan afin d'y installer un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires. La Commune concède à ENEDIS un droit d'occupation selon le plan délimitant l'emplacement réservé. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention règlementant les droits d'accès consentis à Enedis sur la parcelle communale et demande une indemnisation unique forfaitaire proposée de 50 €. **Vote : 10 Pour**

5- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT diffusion données ouverte et intelligente.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de partenariat émanant du Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre de la diffusion de données ouvertes et intelligentes.

Depuis la loi du 01/10/2018, le Conseil Départemental a l'obligation de diffuser ses données publiques relatives à l'économie, au social, au sanitaire et à l'environnement en Open Data.

Afin de faciliter la diffusion de données municipales, le Département propose à la commune de bénéficier gratuitement des services du nouveau portail Open Data mise en ligne par le Département en partenariat avec la région.

Pour la réussite de ce projet une gouvernance sera mise en place et une convention de partenariat sera signée entre la commune et le Département.

Cette convention formalise les conditions de mise à disposition par le département d'un portail Open Data qu'il administre. Il est également demandé au Conseil municipal la désignation d'un représentant au Comité de pilotage et d'un référent technique Open Data. M. Clément Stehlé propose sa candidature pour représenter la commune au Comité de Pilotage et comme référent

Open data. Mathieu Quévieux trouve cela très abstrait et s'y oppose par respect de la vie privée, et le souhait de conservation des données de la commune.

Vote 9 Pour 1 Contre

6- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FIPD pour la mise en place de la vidéosurveillance :

M. le Maire expose au conseil municipal que des crédits peuvent être alloués dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance en complément du programme DETR pour le projet de mise en place du système de caméras de vidéosurveillance. Le devis réalisé par l'entreprise DATV s'élève à 23 425 € HT.

Le Conseil Municipal approuve par **9 voix pour et 1 voix contre** le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection sur la commune de Saint-Guilhem-le-Désert et sollicite une subvention à hauteur de 40 % soit 9 370 € en complément de celle sollicitée dans le cadre de la DETR. Mathieu Quévieux, opposé à la vidéo-surveillance vote contre.

7- INDEMNITE DES ELUS 1^{ER} TRIMESTRE 2021 :

Vu le pacte de gouvernance signé le 26/05/2020 lors de l'installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération 12-2020 votée en date du 16/06/2020 fixant le montant total annuel de l'enveloppe indemnitaire accordé aux élus municipaux, il est proposé pour le 1er trimestre 2021 la répartition de la façon suivante :

1/3 de l'indemnité du maire et 1/3 de l'indemnité des 3 adjoints seront répartis à deux conseillers municipaux délégués : M. Pierre Vedel et M. Mathieu Quévieux.

Ainsi pour le 1er trimestre 2021 la répartition des indemnités brutes s'opère de la façon suivante :

| | Montant brut versé |
|--|--------------------|
| Le Maire, Robert Siegel | 1 322,40 € |
| Le 1er adjoint, Jean-Philippe MORESMAU | 528,95 € |
| La 2eme adjointe, Delphine MINAZZO | 528,95 € |
| Le 3eme adjoint Bernard Hombert | 528,95 € |
| Conseiller délégué Pierre Vedel | 727,20 € |
| Conseiller délégué Mathieu Quévieux | 727,20 € |

Il s'agit pour l'ensemble du Conseil Municipal de la volonté de récompenser le travail accompli par les élus.

Vote : 10 Pour

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire aborde des sujets divers :

Le parvis de la Mairie : L'ascenseur extérieur a été enlevé car il ne fonctionnait plus depuis plusieurs années. Mis à l'arrêt par la Sté Thyssenkrupp en 2016, le dossier n'avait connu aucun développement depuis. En tenant compte des conseils d'un avocat, il a été négocié avec la société Thyssenkrupp le démantèlement gracieux de cet ascenseur (au lieu des 2400 € de devis) ainsi que la baisse du tarif du contrat de maintenance de l'ascenseur intérieur d'environ 44% pendant 6 ans. Au total cela revient à une somme proche de 9000 € économisée. Pour mémoire le coût de l'installation de cet appareil défectueux avait coûté 18 000 € environ

Afin de rendre la Mairie accessible au public une rampe d'accès va être réalisée ; dans ce cadre-là une subvention accordée par l'Etat a été attribuée d'un montant 23 540€ pour un montant de travaux de 28 250 € HT.

Le travail réalisé par l'équipe technique : Chacun a pu constater le travail sur plusieurs chantiers de débroussaillage réalisé par les services techniques : la cascade, les étagères de la Maison des Chasseurs, les abords du Verdus...Ainsi que de l'élagage sur plusieurs sites du village : Espace Vert Max Rouquette, Théâtre de Verdure, Terrain de foot...Ainsi que les étagères dont la rénovation a été confié aux élèves du Lycée Agricole de Gignac. Delphine Minazzo qui a en charge la gestion du personnel souligne la motivation et l'enthousiasme de l'équipe technique.

Travail sur les enseignes et les déballages. Une commission réunissant autour du Maire l'ABF et l'OTI a examiné à l'automne, sur photos, toutes les boutiques et établissements du village pour proposer à chacun de mieux respecter les règlements et la qualité du village. Une trentaine de courriers personnalisés de recommandations ont été envoyés. Pas de remontées négatives pour l'instant, nous espérons que les commerçants, conscients de l'enjeu collectif de la qualité du village, travaillent pour prendre en compte ces recommandations.

Plusieurs sujets seront à évoquer en début de saison avec les restaurateurs : la problématique de la gestion des déchets et les droits de terrasses pour l'année 2021 ; à ce sujet M. le Maire précise que les droits de terrasses seront calculés au prorata du nombre de mois occupés, compte-tenu de la crise sanitaire.

Réunion de surveillance du respect du pacte de gouvernance : Jean-Christophe Theule qui fait partie de cette commission annonce qu'elle s'est réunie dans de bonnes conditions. Plusieurs sujets ont été abordés comme le stationnement, les finances...

Bonne remontée sur le service technique ; stationnement et grand chemin évoqué.

Commission circulation et stationnement : Un email a été envoyé aux membres de cette commission ainsi qu'aux habitants du grand Chemin afin de faire remonter les priorités qui découlent du questionnaire. Dans les grandes lignes les sujets essentiels : Cheminement piétonnier du grand chemin, les dos d'âne, l'Organisation du parking, le stationnement anarchique sur la Place. Des retours ont été faits ; une réunion sera certainement organisée sur place. A suivre...

Commission « Aménagement et urbanisme » en cours de propositions. Commission Animations & Culture : Delphine Minazzo qui conduit cette commission attendait que le comité des fêtes soit en place pour préparer le programme des animations futures.

JP Moresmau tient à exprimer son mécontentement suite à des insultes d'un administré adressées à un agent en service. Ce comportement est inadmissible et déplorable. Le Conseil partage cet avis et trouve de tels agissements intolérables : les agents municipaux dans le cadre de leur travail n'ont pas à subir de telles agressions.

Pour clôturer cette séance, M. le Maire rappelle que cela fait un an que le Conseil actuel a été élu (15 Mars 2020) et qu'après une mise en place en urgence le 18 Mars, la véritable prise de fonction est intervenue le 26 Mai 2020.



Grand Chemin du Val de Gellone - 34150 Saint-Guilhem-le-Désert
Tel 04 67 57 70 17 – Courriel : mairie-st-guilhem@orange.fr
www.saint-guilhem-le-desert.com



Patrimoine Mondial
de l'UNESCO